

COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 13 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le maire ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie.

PRESENTS : 15

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse
VITTORI Charlotte Dominique, MARIOTTI épouse GARIBALDI
Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI
Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre,
SIMON Marie-Anne, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine,
CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, MILLIEX Didier, MILANI
Paul.

POUVOIRS : 3

PASQUALI Gabriel Michel Raphaël a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,
VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,
APICELLA Lucie a donné pouvoir à MILLIEX Didier,

ABSENTS : 11

DOMINICI Jean-Baptiste, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane,
SANTINI Gilda, MATTEI Thomas, SAMPIERI Alexandra PASQUINI
Joseph, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose,
GARULLI Alicia, SANTELLI Murielle

Un scrutin a eu lieu, Madame MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine
a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	18

Date de convocation :

6 février 2024

Objet de la délibération :

PROPOSITION DE BAIL
POUR LA LOCATION DE
LOCAUX AU SEIN DU
BATIMENT DE L'ANCIEN
GROUPE SCOLAIRE

Le Maire





**PROPOSITION DE BAIL POUR LA LOCATION DE
LOCAUX AU SEIN DU BATIMENT DE L'ANCIEN
GROUPE SCOLAIRE**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet et la proposition de bail de location à intervenir avec le Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de Corse pour l'installation de leur siège social et l'exploitation de bureaux au sein du bâtiment de l'ancien groupe scolaire pour 80m².

Des petits travaux de rénovation et de modernisation seront effectués par la commune, aussi, à la fin de ces travaux, un loyer mensuel toutes charges comprises sera encaissé par la commune à hauteur de 280€.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Vu la proposition de bail annexée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à signer la proposition de bail annexée à la présente délibération ainsi que les documents s'y rapportant,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés